FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1879 **THÈSE** N° 288

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le 23 juin 1879, à 1 heure.

PAR TH. GORRY.
Né à Lacanau (Gironde), le 12 août 1851,
Interne de l'asile public d'aliénées de Bordeaux.

DES ALIÉNÉS VOLEURS

NON EXISTENCE

DE LA KLEPTOMANIE ET DES MONOMANIES EN GÉNÉRAL COMME ENTITÉS MORBIDES



Président : M. BROUARDEL, *professeur*.
Juges : MM. { LABOULBÈNE, *professeur*.
RENDU, STRAUS, *agrégés*.

Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical.

PARIS
A. PARENT, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
31, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 31.

1879

A LA MÉMOIRE DE MA MÈRE
Et de ceux que j'ai perdus

A MON PÈRE

A MA SŒUR, A MES FRÈRES

A LA FAMILLE LAFARGUE

A MON VIEIL AMI M. BARREYRE

A MES AMIS ET CAMARADES

LES DOCTEURS GRÉGORY ET DÉHILLOTTE

A M. Paul LE BÈGUE

Directeur de l'Asile public d'aliénés de Bron (près Lyon)

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE :

M. LE PROFESSEUR BROUARDEL

Professeur de médecine légale à la Faculté

Médecin de l'hôpital de la Pitié

Chevalier de la Légion d'honneur.

DES ALIÉNÉS VOLEURS

NON EXISTENCE

DE LA KLEPTOMANIE ET DES MONOMANIES EN GÉNÉRAL

COMME ENTITÉS MORBIDES

INTRODUCTION

Nous sommes loin déjà de l'époque où, la foule poussée par un sentiment de curiosité malsaine, allait au spectacle devant les loges des aliénés. On ne s'amuse plus aux excentricités maladives des maniaques, ou aux fantaisies dorées d'un mégalomane : les barreaux et les chaînes de fer sont tombés devant le génie humanitaire de Pinel, et le rire a fait place à une commisération profonde. L'aliéné, rendu à la dignité de malade, trouve dans l'hygiène des asiles, et les soins bienveillants de l'entourage, un adoucissement à ses douleurs et très-souvent la guérison. Les étrangers aujourd'hui introduits dans les maisons spéciales, sortent étonnés du résultat de leur visite, et souvent, sur le seuil, ils sont tentés de se demander comme Burcke « *où sont les fous ?* »

La science avec Pinel avait donc fait un grand pas vers l'humanité. Mais la justice, incomplète-

ment éclairée, envoyait encore à la mort tous ceux qui déliraient sur un point et paraissaient bien raisonner sur les autres

C'était trouver des coupables là où il n'y avait que des malheureux.

Esquirol, en créant la monomanie eut l'honneur insigne d'arracher une foule de victimes aux tribunaux. Sa théorie « consacrée philosophiquement par la plume éloquente de Georget, acceptée de Broussais dont elle flattait les tendances phrénologiques (1) », et traînant à sa suite l'approbation d'une foule de célébrités médicales est arrivée jusqu'à nos jours passant par deux phases bien distinctes : une première, pendant laquelle la doctrine, forte de son origine et de l'éloquence de ses défenseurs, règne à peu près sans conteste : Marc l'introduit dans les examens médico-légaux, et un jour un avocat inconnu alors, célèbre depuis, Me Paillet, se présente à la barre d'une cour d'assises, invoquant pour la première fois comme moyen de défense une lésion partielle de l'entendement. Le défenseur était convaincu, et sa parole sincère et éloquente produisit au Palais une émotion profonde.

« Mais, comme les meilleures choses ont leur mauvais côté, il arriva bientôt que les défenseurs des causes désespérées, sans se préoccuper des conséquences de leur légèreté, se mirent à la poursuite de l'acquittement avec le zèle le plus immodéré

(1) Linas. Dictionnaire encyclopédique, art. Monomanie.

en basant trop souvent leur argumentation sur les motifs allégués par Mᵉ Paillet (1) »

Les médecins eux-mêmes, séduits par le côté brillant de la doctrine, entraînés peut-être par un sentiment d'humanité exagéré, obscurcirent, comme à plaisir, les données du problème et, créèrent autant de monomanies distinctes qu'on pouvait rencontrer d'actes dangereux ou répréhensibles.

Cette ardeur à la défense, ce zèle immodéré et sans base scientifique, devaient fatalement conduire à l'abus.

C'est alors que commence la seconde phase, phase d'hésitations, de discussions passionnées, de négation de la doctrine.

Le juré, pris au dépourvu entre l'entraînement d'une plaidoirie éloquente et les scrupules de sa conscience, hésite sur son vote. Le magistrat retranché derrière une incrédulité impassible ne « voit plus dans la nouvelle doctrine que les crimes les plus monstrueux excusés; la morale perdant sa base, la loi sa sanction (2) ».

« La monomanie, disait Dupin, est une ressource nouvelle de la médecine; mais elle serait trop commode tantôt pour arracher les coupables à la juste sévérité des lois, tantôt pour priver arbitrairement un citoyen de sa liberté. Quand on ne pourrait pas

(1) Legrand du Saule. La folie devant les tribunaux.

(2) Delasiauve. De la monomanie au point de vue physiologique et moral. Annales, 1853, p. 354.

dire : *il est coupable*, on dirait : *il est fou*. Et l'on verrait *Charenton* remplacer la *Bastille*. »

« Ce sont des fous, disait un autre, mais ce sont des folies qu'il faut guérir en place *de Grève* ».

On paraphrasait ainsi cet Anglais qui se demande « s'il n'est pas plus nécessaire de faire pendre un fou qu'un homme de bon sens ». Et, on oubliait volontiers sur les deux côtes, de la Manche que le rôle du médecin aliéniste est souvent difficile et toujours délicat, et « qu'entre un homme de génie et un fou, il n'y a souvent que l'épaisseur de six liards (1). »

« Si le médecin vous dit, ajoutait un magistrat s'adressant aux jurés et parlant de Morel, que l'inculpé a la monomanie du vol ayez la monomanie de le condamner (2). »

Cette opinion exagérée des magistrats eut pour heureux résultat d'amener parmi les médecins une réaction salutaire. Déjà Falret dans sa thèse avait rejeté la monomanie non pas, comme une erreur *grammaticale*, d'après Renaudin, mais comme un mythe qui n'existe que dans les livres et l'imagination des aliénistes. Hencke, en Allemagne, suivit les traces de Falret, et Griésinger (3) poussant la chose plus loin, considère la création par

(1) Napoléon Ier.

(2) Annales, 1866, p. 113.

(3) Traité des maladies mentales. Traduct. Doumic. annot. par Baillarger Paris, 1866.

Pinel d'une *manie sans délire* comme un malheur pour la science.

Morel, un des élèves les plus distingués de Falret, nous semble avoir le premier ramené le débat à ses véritables proportions, et jeté une vive lumière sur les données si obscures du problème.

Esquirol en créant la monomanie avait rendu un grand service, mais il avait eu le tort d'en faire une entité morbide, une lésion partielle de l'intelligence, jetant ainsi la pomme de discorde entre les aliénistes et les magistrats.

Pour Morel, « la folie étant déterminée par l'enchaînement d'un certain nombre de phénomènes maladifs, doit être considérée comme un état maladif, lequel conséquemment ne peut avoir rien d'instatané dans la véritable acception du mot. Ce qui dans cette circonstance est instantané, c'est l'acte qui se produit dans le cours d'une maladie et qui en est le symptôme le plus accentué. » Un acte quelque malfaisant qu'il soit ne peut pas être la base d'une classification et ces monomanies (*kleptomanie*, *dipsomanie*) qu'on s'est plu à multiplier, au lieu de constituer autant d'entités morbides, se rapportent toutes à une même espèce maladive évoluant selon le mode afférent à chaque individu, mais reconnaissant toujours pour origine un trouble profond de l'élément nerveux.

Ces idées de Morel ont été brillamment soutenues en 1852 par un élève de Falret, Bariod, dans sa

thèse inaugurale (1), et par Zabé en 1867 (2). Ces deux auteurs sont arrivés à prouver par des observations savamment discutées que la *monomanie homicide* et *la pyromanie* n'existent pas à l'état d'entité morbide.

Nous avons pour but à notre tour dans cette thèse, de démontrer que la *kleptomanie pure* ne peut se justifier. Le vol en effet, chez les aliénés, se rencontre dans l'hystérie, la folie circulaire ou à double forme, l'épilepsie, la démence, l'imbécillité, chez les femmes enceintes, dans la paralysie générale.

Notre travail est divisé en deux parties :

La première tend à démontrer que la doctrine des *monomanies* en général et de la *kleptomanie* en particulier doit être rejetée, et que les malades entraînés impulsivement au vol appartiennent à toutes les variétés de l'aliénation.

Le seconde est le résumé des observations sur lesquelles est basée cette opinion.

Nous suivons ainsi le sillon largement tracé par Falret, par Morel, espérant que sur le champ si vaste et si fertile de l'aliénation, on peut toujours glaner quelques épis, même après les moissonneurs les plus illustres.

(1) Bariod. Thèse Paris, 1352. Etudes critiques sur les monomanies instinctives.

(2) Zabé. Des aliénés incendiaires devant les tribunaux. Thèse Paris, 1868.

PREMIÈRE PARTIE

On est fou ou on ne l'est pas ; mais on ne saurait l'être à moitié, aux trois quarts, de face ou de profil.

(MOREAU DE TOURS)

I

Pour arriver à la possibilité psychologique de la *monomanie*, Esquirol et ses partisans ont sapé par la base la théorie lentement élevée de la solidarité des facultés.

« On a donc supposé que la volonté, faculté simple, était analysée, disséquée par la maladie, décomposée en ses éléments, idées sentiments et impulsion, et que l'impulsion de la sorte isolée pouvait exciter des actes indépendants des idées et des sentiments. » (1)

Jusqu'à Esquirol toute l'attention des manigraphes s'était concentrée, dans l'histoire de la folie, sur la sensibilité et l'intelligence. Dans son mémoire sur la monomanie homicide (2) nous trouvons le le passage suivant :

« L'intelligence, dit-il, peut être pervertie ou abolie, s'il en est de même de la sensibilité morale,

(1) Mandon· Histoire critique de la folie instantanée temporaire, instinctive. Introduct. p.

(2) Esquirol. Maladies mentales. Paris 1838, p. 341.

pourquoi la volonté, ce complément de l'être intellectuel et moral, ne serait-elle pas troublée ou anéantie ? Est-ce que la volonté, comme l'entendement et les affections, n'éprouve pas des vicissitudes suivant mille circonstances de la vie ? Est-ce que l'enfant et le vieillard ont la même force de volonté que l'adulte ? Est-ce que la maladie n'affaiblit pas l'énergie de la volonté ? Est-ce que l'éducation et mille autres influences ne modifient pas l'exercice de la volonté ? S'il en est ainsi, pourquoi la volonté ne serait-elle pas soumise à des troubles, à des perturbations, à des faiblesses maladives, quelque incompréhensible que cet état soit pour nous ? Comprenons-nous mieux les maladies qui ont pour caractère la perversion de l'intelligence ou celle de la sensibilité morale ? »

Cet appel d'Esquirol à l'étude et à la description des maladies propres de la volonté a trouvé un écho : M. Billod, dans un mémoire (1) publié en 1847 dans les Annales médico-psychologiques, s'étonne du silence des auteurs sur les altérations de la volonté proprement dite.

Pour lui, la raison de cette omission consiste dans la manière dont la volonté a été comprise par les uns et par les autres.

« Pour beaucoup de personnes, dit-il, la volonté ne représente pas une faculté aussi distincte que l'intelligence et la sensibilité ; elle se réduit en

(1) Billod. Maladies de la volonté. Annales médico-patholog., 1847, t. X.

quelque sorte à des organes qui obéissent et à des facultés qui ordonnent. Soit, par exemple, une intelligence concevant un acte à accomplir, et une motilité accomplissant cet acte, ces personnes pensent que tout est dit, oubliant que cet acte ne s'accomplirait jamais sans l'intervention d'une troisième faculté qui établit un rapport entre l'intelligence qui conçoit et fixe un acte et la motilité qui l'accomplit ; en d'autres termes d'une faculté qui fait que la motilité entre en exercice pour l'accomplissement d'une volition conçue, délibérée et déterminée par l'intelligence. »

D'autres plus psychologistes, au rebours des précédents, pour qui la volonté consiste plutôt dans la fonction qui accomplit que dans la faculté qui conçoit la volition, la font consister « beaucoup plus dans la seconde que dans la première. La volonté, pour eux, est une faculté presque exclusivement intellectuelle. »

M. Billod est un esprit hardi et peu ami des sentiers battus, mais nous craignons que l'amour de l'originalité et la sollicitude toute paternelle dont il a entouré son œuvre ne l'aient entraîné hors des limites du vrai. Pour lui, en effet, trois ordres d'éléments constituent la volonté, et correspondent chacun à un certain ordre d'opérations spéciales.

PREMIER ORDRE.

A. Génération de la volition (*facultés qui l'engendrent, les diverses origines.*)

B. Génération des motifs ;

C. Délibération ;

D. Conséquence de la délibération ou détermination ;

E. Aperception ou connaissance de la volition.

DEUXIÈME ORDRE.

Vouloir à proprement parler (*c'est-à-dire mettre en rapport le premier ordre avec le troisième.*)

TROISIÈME ORDRE.

Exécution par telle ou telle faculté, par telle ou telle fonction suivant la nature de l'acte à produire.

La volonté, ainsi décomposée, présenterait trois groupes de lésions.

1° Désordres intellectuels ;

2° Lésions vraiment essentielles de la volonté proprement dite ;

3° Altération des organes d'exécution.

On pourrait ajouter un quatrième groupe qui serait la réunion de tous les autres.

N'est ce pas comme à plaisir obscurcir les données du problème ? Plus bas il ajoute : « l'exercice de la volonté est inséparable de celui de l'intelligence.... Agir volontairement c'est agir avec la conscience de pouvoir faire le contraire de ce qu'on fait.

Et, d'abord, comme le dit si bien Mandon (1), agir

(1) Mandon. Op. cit., p. 37.

avec la conscience de pouvoir faire le contraire de ce qu'on fait n'est pas la volonté, c'est la liberté d'action. Et puis, si l'exercice de la volonté est inséparable de celui de l'intelligence, comment distinguer des lésions vraiment essentielles de la volonté proprement dite ?

Nous ne suivrons pas M. Billod dans le cours de toutes les observatisns qu'il développe à l'appui de sa théorie. Ces observations ont été, suivant nous, victorieusement réfutées dans le mémoire de Mandon sur « la folie instinctive. » Nous nous contenterons simplement de discuter une observation d'aliéné poussé instinctivement au vol, afférente directement au sujet spécial qui nous occupe et publiée sous la direction de M. Billod, par un de ses internes.

R... (1) (Baptiste-Jean) né à Doné (Maine et Loire) exerçait la profession de cordonnier. Sequestré au quartier d'aliénés de Tours (l'époque de l'admission dans cet asile est inconnue), il fut transféré à Sainte-Gemmes, 15 juin 1860, et conduit par la gendarmerie.

A l'entrée du malade, on n'a pas d'autre source de renseignements qu'un certificat du médecin de l'asile d'Indre et Loire, qui constate que « R... est atteint de monomanie avec *hallucinations*, que son état est à peu près resté le même depuis son admission, et qu'il offre peu de chances de *curabilité*. »

Il a donc fallu observer attentivement le malade pour arriver à un diagnostic certain.

Le lendemain, à la visite du matin, nous trouvons R... parfaitement calme, répondant aux questions avec la plus grande jus-

(1) Asile Ste-Gemmes. Observation recueillie par M. Aubert, interne.

tesse et demandant une sortie prochaine. Sa tenue est décente, ses manières polies et affectueuses ; il nous dit avoir été séquestré à Tours, pour des tendances irrésistibles à voyager. En effet, après avoir couru toute la France, il aurait poussé ses pérégrinations en Italie et en Angleterre; tantôt il vivait de son métier de cordonnier, tantôt il servait comme domestique pour suffire à ses besoins et satisfaire aux dépenses de ses nombeux voyages. Dès qu'il arrivait dans une ville, il ne pouvait s'y fixer malgré la ferme intention qu'il en avait prise avant de s'y diriger, et il était poussé à chercher plus loin un séjour qui lui convînt.

Il nous dit aujourd'hui n'avoir plus ces tendances à voyager ; il reconnait qu'il y a dans cette espèce de vagabondage, un état mental maladif, et prie qu'on veille bien l'observer pendant quelque temps, espérant qu'on lui rendra bientôt la liberté, puisque son penchant à courir de localité en localité a disparu.

R... ne délire pas pendant les premiers jours qui suivent son entrée; il travaille même avec intelligence et régularité, mais bientôt il cherche à s'évader, et on doit lui faire suspendre tout travail.

Quelques jours après, R... se précipite sur la boîte d'appareil portée par un infirmier, et s'empare d'une serviette qu'on a beaucoup de peine à lui enlever. Rien n'avait pu faire prévoir jusque là un pareil acte de la part du malade. Mais depuis lors on observe chez lui une *proportion irrésistible au vol* : il prend tout ce qui lui tombe sous la main; il va même jusqu'à fouiller dans les poches des déments pour leur enlever une tabatière; il vole du pain pendant les repas à ses compagnons d'infortune, etc., etc. Pour empêcher de nombreux vols, on est obligé de lui mettre la camisole.

Si R... ne peut plus rien soustraire, il conserve cependant les mêmes tendances. Qu'on lui présente un objet quelconque, il se précipite pour le dérober ; bien plus, il se dirige quelquefois derrière vous, en dissimulant ses pas, pour saisir avec les dents votre chapeau; d'autres fois il se traîne sur les genoux pour s'emparer d'un objet qu'on a dans la main. Si on lui fait des reproches sur sa conduite, il s'éloigne, baisse les yeux, paraît éprouver du repentir. Si on lui demande l'usage auquel il emploierait le produit de ses vols, il répond qu'il n'a plus qu'un désir, avoir de l'argent pour se retirer à la Trappe et y finir ses jours.

Depuis plus d'un an que R... est à l'asile, la kleptomanie dont il est atteint n'a subi aucune heureuse modification. Malgré la camisole qui empêche le libre exercice de ses mains, il parvient souvent à commettre quelques nouveaux rapts. Il n'est pas nécessaire pour lui que les objets aient une certaine valeur : une pierre, une paille, du papier, sont le but de ses convoitises. Un jour M. Billod se trouvait près de lui et tenait en main le dossier d'un malade arrivé de la veille à l'asile; à la vue de ces papiers, R... se précipite brusquement et saisit avec force entre ces deux poignets le dossier dont il ne veut plus se dessaisir, et qu'on ne peut lui enlever que par morceaux.

R... est toujours calme et affectueux, raisonnable même, lorsqu'il n'a rien sous les yeux qui puisse exciter sa *kleptomanie*. Il regrette et déplore beaucoup ses mauvaises tendances, et il a une conscience parfaite de son état mental. « J'ai tort, dit-il, je le sais, c'est de la folie, mais que voulez-vous ? C'est plus fort que moi ; dans les moments où je cherche à voler, ma tête s'égare; je ne suis maître de mes actions ni de ma volonté, et je ne puis mieux comparer ce que j'éprouve dans ma tête qu'à une espèce d'ivresse. »

Nous le demandons à M. Billod lui-même, est-ce sur des observations aussi incomplètes qu'on peut édifier des théories! Dans l'histoire de ce malade, rien de sa famille, rien de son enfance, rien de sa jeunesse, rien de ses antécédents. L'auteur pourtant sait mieux que nous, que lorsqu'on peut pousser l'enquête jusque dans l'histoire la plus reculée d'un fou, il n'est pas rare d'y découvrir des particularités, qui expliquent ou justifient la brusque explosion de la maladie.

Je passe condamnation sur cette lacune qui est un oubli, mais n'y a-t-il pas à tenir compte dans l'appréciation exacte de l'état mental de R... des *hallucinations* signalées dans le certificat du médecin

de Tours. On nous objectera, peut-être, en s'appuyant sur l'autorité de certains auteurs que l'hallucination peut exister avec une intégrité entière des facultés. Soit, mais lorsque ces hallucinations sont greffées sur un terrain morbide, où naîtra facilement l'aliénation, nous avons le droit de suspecter l'individu qui en est affecté et lorsque à ces hallucinations s'ajoute une passion désordonnée pour les voyages, passion peu en harmonie avec son instruction, son éducation, et absolument contraire à ses intérêts nous avons le droit de dire cette fois que cet individu est un aliéné, affecté dans tout son être. C'est un *excentrique* avec *hallucinations* qui appartient à la classe des *dégénérés* présentés sous des couleurs si vivantes et si vraies par le pinceau du Dr Morel, Cet aliéné rentre dès lors dans le cadre ordinaire, et il n'y a aucune utilité d'en faire un monomane avec altération de la volonté proprement dite.

M. Billod a dû être logique jusqu'au bout et accepter les conséquences qui découlent naturellement de sa théorie.

« Je me demande, dit-il, si certaines monomanies homicides ou suicides, ne reconnaissent pas pour cause une altération de volonté... La question se réduit à savoir s'il se développe ou non chez quelques sujets une impulsion aveugle, irrésistible, irréfléchie, un entraînement qui ne puisse être expliqué par l'instinct, la passion, le trouble des sens, l'altération de la sensibilité et de l'intelligence. Eh

bien je crois que ce cas peut se présenter et pour la monomanie homicide et pour la monomanie suicide et pour une *foule d'autres actes* auxquels on peut se sentir invinciblement entraîné. Cet entraînement peut très-bien être considéré comme une sorte de vertige moral, comme un exercice forcé de la volonté... Le *délire des volitions* doit prendre place à côté des *délirés d'idées* et des *délirés de sensations.* »

Cette théorie de M. Billod conduit à un abus grave, à cette supposition que l'homme peut être psychologiquement partagé en deux; d'un côté l'être raisonnable, de l'autre côté la bête *qui résiste*, étrange et douloureux phénomène que rappellent les paroles devenues célèbres du poëte latin :

> Video meliora proboque
> Deteriora sequor.

L'aliéné était déjà le jouet des caprices et des excentricités maladives de son entendement. Ce n'est pas assez, il faut encore qu'il soit en butte aux troubles de sa volonté. L'homme devient double. Il y aura alors chez lui, dit Mandon, dans le même instant, la fureur la plus aveugle et la sérénité de la raison et de la conscience. Que devient alors l'intelligence ? Elle assiste sans doute impassible au naufrage de toutes les autres facultés, et elle contemple après, les dégâts causés par l'orage qui vient de sévir.

Pour nous, nous rejetons cette manière de voir parce que nous croyons à la solidarité des facultés.

Peut-on en effet aisément séparer l'intelligence de la volonté? Quel est l'acte de l'intelligence qui ne suppose pas l'attention et qu'est l'attention sinon la volonté elle-même dirigeant notre pensée. Les perceptions les plus ordinaires seraient impossibles sans une certaine participation de la volonté. Chacun de nos sens est susceptible de deux états : l'un passif l'autre actif. *Voir* et *regarder*, *entendre* et *écouter* : pour chaque sens il y a ainsi deux mots distincts, désignant la perception qui se fait spontanément, passivement, et celle que dirige et provoque un effort de la volonté. Peut-on davantage penser, réfléchir, raisonner avec suite sur un objet sans que la volonté intervienne et fixe pour ainsi dire notre vue sur cet objet. D'autre part est-ce que la volonté agit sans la direction de l'intelligence? Que serait la volonté d'un homme dénué de raison? Qu'est-ce que la volonté, sinon la *raison pratique*, comme l'appelait Kant, c'est-à-dire l'intelligence elle-même se portant à l'exécution de ses propres jugements?

Ce parallélisme entre l'intelligence et la volonté n'a rien qui puisse surprendre. La volonté n'est pas autre chose que notre pouvoir d'agir, et l'intelligence le pouvoir de régler nos actes, conformément à certains principes qui ont la raison pour base et pour résultat l'équilibre de la société.

« La volonté, dit Amédée Jacques (1) suppose une

(1) Philosophie par Amédée Jacques, Jules Simon, Emile Saisset, psychologie, p. 163.

intelligence qui l'éclaire, et en fait nos résolutions enferment invariablement au moins l'idée préalable de l'acte voulu, et très-souvent la connaissance du but de cet acte et le calcul de ses conséquences. Les idées dans leur rapport avec la volonté pour laquelle elles sont ou des conseils ou des ordres, prennent le nom de motifs. La comparaison des motifs, quand il y en a plusieurs, l'appréciation souvent longue et réfléchie de leur valeur relative, c'est le fait de la délibération qui est, comme on le voit, une fonction de l'intelligence. »

Du reste beaucoup d'aliénistes distingués ont soutenu au sein de la Société médico-psychologique la théorie de la solidarité des facultés.

« Il y a dans l'organisation psychique de l'homme, dit Brière de Boismont, deux éléments : 1° les facultés intellectuelles (l'entendement) ; 2° les facultés affectives et morales (la volonté). Si l'analyse distingue ces deux éléments, l'observation prouve qu'elles ne sauraient être séparées..... l'isolement des facultés affectives n'est pas plus possible que celui des facultés intellectuelles : leur analyse montre, en effet, qu'elles sont en général composées, et qu'aucune de celles qui sont fondamentales ne peuvent agiter l'âme sans que les autres soient atteintes de cette agitation (1). »

Dans la discussion sur la folie raisonnante qui eut lieu en 1866 à la Société médico-psychologique

(1) Annales, 1853, p. 158.

de Paris, J. Falret se déclare très-partisan de la solidarité des facultés.

« Je me bornerai à dire que, pour ma part, je crois fermement, théoriquement et pratiquement à la complète solidarité d'action de diverses facultés de l'âme, chez l'homme sain comme chez l'homme malade. Dans la folie raisonnante ou folie morale, l'observation clinique prouve, selon moi, qu'il y a bien prédominance de lésion des facultés instinctives ou morales, mais non absence complète de troubles de l'intelligence. A l'état normal les psychologues n'ont admis l'existence des facultés distinctes que pour en faciliter l'étude. Ce ne sont là en réalité que des modes divers de l'activité psychique indivisible dans son unité. Ces facultés ne peuvent pas plus agir isolément à l'état normal qu'elles ne peuvent être lésées séparément par la maladie. Plusieurs facultés coopèrent toujours à chacun des actes de notre esprit, et les résultats produits proviennent tous de l'action simultanée de plusieurs de ces forces primitives de l'âme humaine. De même, à l'état maladif, il peut bien exister et il existe souvent des prédominances de lésion de chacune d'elles, mais il n'y a jamais altération isolée de l'une d'entre elles à l'exclusion de toutes les autres (1).

L'intelligence et la volonté se prêtent donc un mutuel et fécond appui, la volonté sans l'intelligence qui apporte la délibération serait ce navire désem-

(1) Annales, 1866, p. 384.

paré, sans voiles, et sans boussole qui ballotte au caprice des vents. De même que l'intelligence sans la volonté serait une puissance stérile et inutile.

Si donc cette séparation des facultés devient impossible dans la pratique et dans les faits, pourquoi accepter et favoriser cette doctrine qui tend à décrire l'altération de la volonté avec intégrité parfaite de l'intelligence.

On a invoqué pour faire croire à une altération de la volonté proprement dite, la soudaineté de l'acte. Nous tâcherons d'expliquer cette soudaineté, mais déjà nous pouvons nier que l'explosion se produise, comme on l'a prétendu, au milieu d'une santé parfaite. En effet, quand l'observation a été sévère, rigoureusement prise, quand on remonte jusqu'au berceau, on trouve souvent le cachet indélébile de l'hérédité.

Dans l'enfance, des convulsions, de la chorée; dans la jeunesse, la perversion des sentiments affectifs, des bizarreries de caractère, des excentricités maladives, et souvent l'acte reproché, meurtre, incendie, ou vol, n'est que l'explosion d'une insanité préparée de longue main par les antécédents.

Et, quand on pousse plus loin le contrôle, on constate facilement que l'individu accusé de vol, d'incendie ou de meurtre est un aliéné purement et simplement qui laisse toujours passer *le bout de l'oreille*. Si on l'interroge de plus près on trouve souvent alors des hallucinations, des illusions, de la lypémanie, ou une autre forme d'aliénation. Les ob-

servations qui ont servi à l'édification de la monomanie soumises à un examen minutieux ont paru toutes incomplètes, mal prises ou laissant dans l'ombre certains points qui mis en lumière, ne laisseraient plus de doute sur l'état mental profondément lésé de l'individu. On a trop négligé, à notre avis, chez les malades réputés monomaniaques un moyen très-souvent souverain, de découvrir le délire, nous voulons parler *des écrits* des aliénés. Tel individu est accusé d'un acte impulsif, par exemple; rien dans ses actes antérieurs, dans sa tenue, dans ses paroles ne pouvait faire soupçonner l'existence de l'aliénation. On fait écrire l'individu et souvent à travers quelques lignes tracées à la hâte, le malade se livre tout entier, sa pensée est dépouillée de tout artifice, et le délire est manifeste.

Nous observons en ce moment à l'asile de Bordeaux une jeune malade atteinte de manie hystérique. Souvent, elle est tranquillement assise dans le jardin au milieu de ses compagnes ou bien à table; tout-à-coup, elle se lève, bondit vers les fenêtres et casse toutes les vitres qu'elle peut atteindre, puis, elle revient tranquillement reprendre sa place. Aux observations qu'on lui fait sur la bizarrerie et l'inconséquence de l'acte qu'elle vient de commettre elle répond : « je sais très-bien que ce que je fais est mal, mais je sens le besoin de casser quelque chose et je ne puis y résister ». Cette demoiselle dont la tenue du reste est excentrique et désordonnée comme celle d'une hystérique, cause bien et

répond d'une façon lucide aux questions qui lui sont posées; mais, l'incohérence de sa pensée se traduit admirablement dans une foule de lettres adressées à sa mère.

Nous reproduisons la suivante, dont nous respectons l'orthographe.

Ma chère maman,

Je trouve le temps long et il me semble qu'il y a un siècle que je ne t'ai vue : je me trouve on ne peut plus mal. Il y a ici la duchesse d'Angoulême, la sœur du prince de Galles et la reine d'Espagne. Il y a peut-être aussi Tyra ou la future reine de Hanovre, Henri V et une foule de nobles. Il y a aussi la future épouse de Thirion Montauban. Je crois que vous m'avez enlevée car je ne touche pas la terre. Je perds la tête; je suis lasse de cette monotonie. Je crois cependant être arrivée au terme de ma course; mais non, parce que les morts parlent et parce que je suis glacée et habillée d'astrakan. Je ne sais pas si l'été ou la Turquie viendront.

Je t'embrasse, ta fille dévouée,

X....

A côté de cette lettre si incohérente, nous pourrions en reproduire d'autres très-raisonnables où la malade fait preuve des sentiments affectifs les plus élevés, et d'une lucidité complète mais nous le demandons, en face de ce document, si éloquent en quelques lignes, malgré l'affirmation de la malade qu'elle éprouve un désir auquel sa volonté est impuissante à résister, y a-t-il simplement maladie de la volonté ?

L'intelligence n'est pas indemne et cet acte impulsif, involontaire est le résultat, le reflet d'un désordre général.

II

La philosophie et la pathologie sont d'accord l'une, pour constater la solidarité des facultés, l'autre pour la confirmer par les faits, car nous ne croyons pas que les philosophes ou les médecins, partisans de la monomanie comme entité morbide, aient jamais cité un fait qui n'eût son origine dans une altération préalable de la sensibilité physique intellectuelle ou morale.

L'étude des maladies mentales s'est trop longtemps cantonnée dans les abstractions de la métaphysique et les données vaporeuses de la psychologie. Sans nier l'importance des connaissances philosophiques, dans l'interprétation des phénomènes séméiologiques, nous croyons qu'il est indispensable d'appliquer aux maladies mentales le procédé scientifique employé pour les autres et qu'il faut entrer dans la voie histologique et physiologique suivie avec tant de succès par les Anglais et les Allemands.

« A peine l'enfant est-il né dit Bergmann (1), qu'il se manifeste un premier instinct, celui de prendre sa nourriture. Pour cet objet, trois paires de nerfs entrent en action. Le trijumeau et le nerf vague pour chercher le sein, et le facial pour le prendre avec les lèvres. Un peu plus tard les

(1) Annales médico-psychologiques, p. 340, année 1855. Journaux allemands. Traduction par Renaudin.

doigts apprennent à le presser; sentir, toucher, saisir, est donc une trilogie initiale de l'existence. Cet instinct est le principe de la vie, il est presque la vie; il se trouve dans tout l'organisme, il n'a pas besoin d'un maître qui le sollicite et le commande. Il est lui-même un fait qui préexiste à l'intelligence, il est l'entendement aveugle de la nature, il est le *substratum* en rapport nécessaire avec l'entendement, voyant ou psychique. C'est cet instinct qu'on observe chez l'araignée qui fait sa toile, chez l'abeille qui construit sa ruche. C'est à l'esprit qu'il appartient de diriger, de discipliner cet instinct mais pour que l'esprit agisse, il faut que l'organisme lui prête un certain champ. Quand la peau est le siége d'un prurit, il faut qu'on se gratte; telle est la situation des kleptomanes, que la nature a deshérités, et qu'il faut bien distinguer de ceux qui, comme Cartouche, ont plutôt organisé un art qu'obéi à un penchant. Chez les aliénés, cet acte dépend de conditions organiques.... Si l'on demande pourquoi l'irrésistibilité existe chez des individus ne présentant aucun dérangement apparent de la raison, en examinant de près ces récidivistes incorrigibles, on ne tarde pas à découvrir une insuffisance de l'intelligence puis des signes non équivoques de modifications organiques dans le cerveau. Tout acte se compose de deux facteurs, celui de la sensation qui provoque celui du mouvement. Le dynamisme fonctionnel donne mieux la raison de ces anomalies ».

Les actes commis par les aliénés réputés mono-

manes dépendent des conditions organiques. Car la folie n'est pas seulement une maladie de l'esprit, c'est un état pathologique se traduisant par des symptômes physiques et des symptômes psychologiques mais dont le point de départ réside dans une altération organique (1).

Nous ne voulons pas parler du système de Gall, qui donna, dans le cerveau, un organe spécial au penchant qui pousse certains hommes à dérober ce qui ne leur appartient pas. Le temps et les recherches ont fait justice des idées erronées de Gall, mais ce savant illustre a eu le mérite de donner l'élan vers les recherches précises et d'autres sont venus après lui, qui ont cherché à certains phénomènes insolites une explication anatomo-physiologique peut-être prématurée mais plausible.

« Quand le médecin psychologiste dit Maudsley (1) étudie les fonctions de l'esprit suivant la méthode physiologique, pour juger des fonctions des centres nerveux les plus nobles dans l'homme il s'aide à la fois des généralisations fournies par la même étude chez les animaux où ces fonctions sont moins développées, et de celles où conduit l'analyse des centres nerveux inférieurs chez l'homme lui-même. Il n'éprouve donc pas autant de difficulté à concevoir l'état probable de l'esprit en proie à la folie impulsive et a en trouver l'explication. Il place la folie dans la même catégorie d'affec-

(1) Le crime de la folie, Paris, 1874, p. 143.

tions nerveuses que la chorée qu'on n'a pas appelée sans une certaine justesse la folie des muscles. Il comprend que, si un dérangement des centres nerveux moteurs détruit la coordination des mouvements et donne lieu à une action musculaire spasmodique ou convulsive, un dérangement des centres psychiques détruit de même la coordination des idées caractéristiques de l'état de santé et donne lieu à une action mentale spasmodique ou convulsive. Dans un cas, l'homme est incapable d'accomplir correctement ses mouvements ; dans l'autre cas, il est incapable de former correctement ses idées ; dans l'un et l'autre cas celles-ci ou ceux-là lui jouent de mauvais tours, en dépit de sa volonté et en *pleine connaissance.* Ainsi l'on concilie l'expérience unanime des meilleurs observateurs touchant la folie impulsive, avec les généralisations d'une psychologie positive qui pourrait vraiment, en dehors même de l'expérience nous permettre d'affirmer par avance que cette forme particulière de la maladie doit parfois se produire. »

Si donc nous sommes fondés à considérer l'impulsion au vol dans certains cas, comme une idée convulsive, née d'une altération profonde des éléments nerveux, nous arriverons à expliquer facilement la soudaineté de l'acte commis. Plaçons en effet l'aliéné qu'on dit monomane dans les conditions ordinaires de la vie : c'est un négociant qui fait ses affaires avec honneur; c'est une mère affable qui prodigue à ses enfants les trésors de son cœur. Cette intégrité de

l'un, et cette bonté de l'autre, ne sont pas autre chose que le masque sous lequel se dérobe l'insanité. Le délire sommeille, et vienne l'occasion, *ce rien* que le psychologue est impuissant à expliquer; et l'honnête négociant de tout à l'heure enlèvera des couverts chez son ami, et la mère égorgera ses enfants qu'elle aime.

Le mécanisme n'est pas autre que celui des mouvements réflexes. Ainsi comme l'a dit Mandon, cette folie instantanée serait mieux dénommée *folie réflexe*.

Cette opinion a été soutenue par Luys, qui a apporté à l'appui de ses assertions des données anatomiques et physiologiques.

Dans la moelle, toute manifestation réflexe est un mouvement qui se décompose en trois temps successifs :

1° Un premier temps ou *période d'incidence*, dans lequel l'incitation arrive à la substance grise spinale.

2° Un deuxième temps, *période intermédiaire*, qui correspond au moment où l'excitation se propage et suscite l'activité des éléments nerveux mis en branle.

3° Un troisième, ou *période d'émission* qui correspond au moment où l'ébranlement primordial poursuivant son évolution se fait jour au dehors et s'exporte le long des conducteurs centrifuges.

(1) Luys. Etudes de physiologie et de pathologie cérébrales. Paris, 1874, p. 11 et 40.

Luys après Baillarger (1) considère la substance corticale des circonvolutions cérébrales comme constituée par des zônes de cellules emboitées mais cependant indépendantes. Dans les régions sous-méningées se trouvent des cellules de petite dimension qu'on nomme le *sensorium*, dans les régions profondes de grosses cellules. Entre ces deux ordres existent des cellules mixtes tenant aux premières et aux secondes par leurs propriétés, et servant, pour ainsi dire, de transition entre celles des zones superficielles et celles des zones profondes.

Nous n'avons pas besoin d'insister pour établir des points de comparaison et même de similitude anatomiques entre les éléments de la moelle et les éléments de la substance corticale du cerveau.

Pourquoi dès lors, dit Luys, puisqu'il y a *homologie anatomique*, n'y aurait-il pas *homologie physiologique*.

Les petites cellules ou *sensorium* constituent un véritable écran où viennent aboutir fidèlement tous les ébranlements d'ordre physique ou moral en passant par les couches optiques. Et c'est cette impression qui lentement ou rapidement élaborée dans les réseaux du sensorium provoque des irradiations, se propage à distance en provoquant les décharges des centres gris.

Si le sensorium est sain, les manifestations seront

(1) Baillarger. Recherches sur la structure de la couche corticale des circonvolutions du cerveau. (Mémoires de l'Académie de médecine, Paris, 1840, t. VIII.

régulières, normales, tant dans l'ordre physique que dans l'ordre moral.

Mais si ce sensorium est profondément lésé, si l'hérédité morbide y a déposé son influence désastreuse, l'impression alors, comme le dit Luys (1), provoque sur place des réactions rayonnantes dans les régions de l'activité intellectuelle, et devient ainsi, grâce aux conditions propres du milieu qui la reçoit, une sorte de ferment morbide silencieusement élaboré. Alors aussi éclatent ces incitations convulsivantes qui se traduisent par des meurtres, des incendies, des vols.

Ces opinions de Luys justifient la division par Maudsley (2) des aliénés *impulsifs* en deux classes : Dans la première, se rangent ceux où il y a défaut d'intelligence, imbécillité plus ou moins grande, maniaques, paralysés généraux, déments, aliénés *impulsifs d'ordre vésanique*; dans la seconde ceux qui sont affectés d'épilepsie, *impulsifs d'ordre épileptique*.

On a dit que beaucoup d'aliénés impulsifs éprouvant après l'acte commis un soulagement relatif, oublient leurs méfaits ; et restent dans l'indifférence la plus absolue. Cette assertion est vraie dans un grand nombre de cas. Cet oubli, ce soulagement trouvent une explication plausible dans les conditions de la circulation cérébrale. Il doit se faire dans certains points des arrêts de circulation en vertu desquels certains départements ischemiés sont incapables de

(1) Op. cit.
(2) Op. cit.

travail. C'est pendant ce temps que l'acte involontaire se produit. Puis quand la circulation se rétablit l'individu revient à lui-même, mais il a oublié ses actes, il n'a pas conscience de ce qui s'est passé. Il est inutile de répéter ici les expériences de Brown-Séquard, publiées dans les annales médico-psychologiques de 1870, et confirmatives de cette opinion. Ce qui est vrai des épileptiques ne l'est pas moins d'une grande partie de ces malades dont on a voulu faire des monomanes en créant une entité morbide nouvelle, et qui ne sont souvent que des épileptiques larvés.

Ces opinions ne sont pas nôtres ; elles ont été exposées et soutenues en Angleterre par Maudsley, en France par Luys et par Legrand du Saulle dont nous ne saurions oublier les paroles suivantes :

« Lorsque j'entends prononcer les mots de manie périodique, de folie instinctive, de monomanie transitoire homicide, de délire impulsif, de folie instantanée, d'accès subit de fièvre cérébrale, d'aliénation mentale intermittente, de folie suicide rémittente et et lorsque je lis chaque jour tant de certificats médicaux qui accusent ces variétés de vésanie, je commence, au double point de vue de la clinique et de la médecine légale, par faire *in petto* des réserves et j'y regarde de très-près. Je ne devrai étonner personne en affirmant qu'il existe parmi les malades de ces diverses catégories un très-grand nombre d'épileptiques méconnus et, ce qui est si différent, d'épileptiques larvés (1).

(1) Legrand du Saulle. — Traité de médecine légale p. 749

DEUXIÈME PARTIE

OBSERVATIONS.

Les observations que nous publions ont été prises dans les annales médico-psychologiques et dans les traités de médecine légale ou d'aliénation.

Quelques-unes nous sont personnelles. Elles sont peu nombreuses, car malgré les quatre années d'internat que nous avons passées dans un grand asile, nous n'avons pu avoir des parents ou des amis des malades des renseignements précis.

Souvent, en effet, ceux qui conduisent les malades, poussés par un sentiment de fausse honte, jettent un voile sur les antécédents et les indélicatesses commises. De plus, l'asile de Bordeaux est composé en grande partie de malades appartenant à la classe ouvrière; là, le délit se détache moins de la folie que dans la classe aisée, les nuances sont moins tranchées; elles se trompent sur le fonds commun de la mauvaise éducation et de la misère.

Ces observations, comme nous l'avons dit dans l'introduction, ont pour but de démontrer que *l'impulsion au vol* qui a servi de base à la création d'une entité morbide sous le nom de *kleptomanie*, s'observe dans les variétés d'aliénation, qu'elle est greffée sur une altération générale de l'individu, et qu'il n'y a

pas lieu de la considérer comme une altération de *la volonté* proprement dite, ni d'en faire une entité morbide.

Observation I. — La dame X... est d'un caractère vif, emporté, impossible à maîtriser; son irascibilité a été envers son père jusqu'à la fureur. Elle avait eu plusieurs altercations avec son frère, qui voulait épouser une chrétienne. Le jour de la célébration du mariage, quand elle le vit faire le signe de la croix, elle fut prise de spasmes nerveux, de maux de tête atroces; ses règles s'arrêtèrent subitement. Son exaltation durait depuis huit jours, quand elle cacha dans sa robe des couverts d'argent, dans un restaurant où elle avait pris un repas. Elle ne se souvint pas de ce qu'elle avait fait depuis le mariage de son frère, et ne peut alléguer aucun motif pour expliquer son action (1).

Nous n'hésitons pas à ranger cette malade dans la catégorie des hystériques. Le Dr Mandon qui cite cette observation la fait suivre des réflexions suivantes : « Voilà une Kleptomanie instantanée aussi authentique que possible, on ne dit la malade qu'exaltée, mais le larcin dont elle est inculpée n'est-il pas un acte incohérent comme ses idées ? Je n'y vois pas même de *Kleptomanie* proprement dite. Elle a pris des couverts, comme elle eût pu faire toute autre action, par distraction, par mégarde, si la pensée lui en fut venue. Elle agissait comme dans un état de rêve, elle avait perdu la mémoire depuis le jour des noces de son frère ; cette femme était folle évidemment; sa volonté était troublée, comme toutes ses facultés, par la vive contrariété

(1) Lunier. Annales médico-psychologiques, t. 12, 1848.

qu'elle avait éprouvée. Elle n'avait pas plus de propension au vol qu'à l'homicide ou au suicide ; mais elle aurait pu tout aussi bien commettre l'un que l'autre; ses actes comme ses pensées n'étaient que mécaniques. Une profonde impression sur une sensibilité naturellement fort irritable, telle est chez elle, et chez la plupart des maniaques, l'explication du délire. (1)

Obs. II. — Une femme G..., qui est dans un état voisin de la fortune, dans une grande aisance dans tous les cas, s'est laissée tenter par un coupon de drap et l'a volé. Tardieu, commis à l'examen de la malade, se trouva en présence d'une femme jeune encore, *affectée depuis de longues années d'hystérie confirmée*, comptant *trois aliénés dans sa famille* du côté paternel. Elle est accouchée depuis trois mois ; a nourri pendant huit ou dix jours et a cessé parce que *cela l'ennuyait*. Elle parle avec lenteur, a parfois des *absences* et présente dans une moitié du corps une *agitation chronique*. Elle avait reçu récemment une lettre annonçant que son enfant était malade en nourrice, et en avait ressenti une sorte de révolution à la suite de laquelle elle était partie sans savoir ou elle allait. Les réponses au sujet du fait qui lui est imputé sont évasives et mensongères. Mais elle se montre fort peu émue des conséquences qu'il peut avoir (2).

Il est inutile d'ajouter que l'accusée fut relâchée et reconnue malade. Y avait-il chez elle une simple altération de la volonté ? L'hérédité avait ouvert silencieusement la porte par laquelle a pénétré la folie. Elle est folle, car il est impossible sans altération de l'entendement de croire à ces absences, à cette per-

(1) Mandon, op. cit., p. 131.
(2) Tardieu. Etude médico-légale sur la folie, p. 168.

version profonde des sentiments, qui la pousse à regarder comme une besogne ennuyeuse les soins qu'une mère doit à son enfant. Ajoutons à cela son départ précipité, sans but connu, sans détermination exacte, son indifférence après le vol commis, et il ne sera pas difficile de voir que cette malade est non-seulement affectée dans sa volonté mais dans tout son être, que c'est une hystérique avec hémi-chorée, livrée sans défense à tous les caprices de son imagination en délire, et capable de commettre les actes les plus déraisonnables.

Obs. III. — J'ai plaidé, dit Morel, devant les assises la cause d'une jeune fille de la campagne, appartenant à une famille aisée, et chez laquelle la tendance au vol était portée à son summum d'intensité. Elle s'appropriait tout ce qui lui tombait sous la main et volait en plein jour. On trouva chez cette aliénée une énorme collection d'objets de toute sorte qu'elle nia avoir dérobés. La raison apparente de cette fille ne prévenait guère en faveur de la non-responsabilité de ses actes; mais je fus assez heureux pour faire comprendre la situation et démontrer que cette malade était dans une période avancée de transformation d'une névrose hystérique, et qu'une démence imminente était à craindre (1).

Si l'examen de Morel n'avait porté que sur les actes commis par la malade, à coup sûr il aurait difficilement fait partager son opinion par le tribunal. Mais il laisse de côté l'acte qu'il considère comme une manifestation d'un état maladif, et il va chercher dans le passé, dans les commémoratifs, et il y trouve des faits révélant éloquemment le trouble des idées.

(1) Morel. Etude des maladies mentales, 1860, p. 411.

En effet, lorsque cette jeune fille se croyait seule, elle se livrait aux actes les plus extravagants ; elle allumait des bougies en plein jour, perçait avec des épingles des cœurs de cire en prononçant des paroles magiques et en chantant des choses érotiques. Elle adjurait un homme haut placé et très-âgé, qui ne lui avait rien promis, de réaliser un prétendu mariage convenu entre eux. Pourquoi donc ranger cette malade dans la classe des monomanes ? C'est pour nous une pauvre jeune fille chez laquelle l'hystérie a porté des altérations profondes, troublant à la fois les sentiments et les idées, en un mot c'est une malade atteinte de cette variété d'aliénation à laquelle Morel et un de ses élèves distingués, mon maître Bulard (1), ont imposé le nom de *folie hystérique*.

Obs. IV. — Une jeune femme appartenant à une famille riche comparait devant le tribunal correctionnel d'Amiens sous l'inculpation de vols. Les premiers experts commis à l'examen s'étonnent des réponses pertinentes de la prévenue, et ne voient *dans sa tristesse*, dans *l'abattement de son attitude*, et dans sa *recherche de la solitude* qui contrastent suivant eux avec l'intégrité du sommeil et de l'appétit, que des preuves de simulation de folie.

Cette jeune femme, dit Tardieu commis à une seconde expertise, s'est formée tard et n'a jamais eu de régularité dans ses époques menstruelles, qui sont quelquefois restées supprimées pendant trois ou quatre mois. Elle a toujours été sujette à des *maux de tête*, à des *étouffements*, à des *spasmes* qui redoublaient au moment des règles. Son sommeil était souvent troublé par *des cauchemars*, des réveils en sursaut et même par des accès de *somnambulisme*.

(1) Thèse Montpellier, 1858.

L'intelligence de cette jeune femme est bornée, et il y a eu dans la ligne paternelle un aliéné (1).

Cette femme fut condamnée avec le bénéfice des circonstances atténuantes. Ce fait, malheureusement trop fréquent dans les annales judiciaires, est regrettable, car c'était une folle. Les troubles somatiques étaient profonds ; maux de tête, étouffements, spasmes, menstruation pénible disparue ; accès de somnambulisme, c'est une héréditaire, rien ne manque au tableau pathologique. A côté des troubles somatiques existent avec des caractères aussi saillants, des désordres dans la sphère psycho-intellectuelle, la malade est triste, déprimée : elle fuit la société et cherche en vain dans la solitude une trève à ses misères. Ce sont là à notre avis des symptômes manifestes de lypémanie de nature hystérique, provoquée par des troubles d'ordre somatique. Il n'y a donc rien d'étrange à ce que la malade, sous l'influence d'un ébranlement physique ou moral, se livre au vol comme à tout autre acte délictueux. Elle ne devait pas être condamnée, car elle n'était pas responsable.

Il nous paraît utile de revenir sur les actes commis par les femmes atteintes d'hystérie, ce protée morbide auquel songeait sans doute le vieux jurisconsulte Téraqueau lorsqu'il disait : « La femme est une beste haineuse et nourrissante de mauvailsetés. »

(1) Tardieu. Etude médico-légale sur la folie, p. 169.

Tout le monde sait, en effet, que chez les malades de ce genre les idées se succèdent avec une rapidité inouïe, que les actes sont soudains, impulsifs. Les conceptions s'évanouissent avec la promptitude qui a présidé à leur naissance. « C'est comme une plante parasite déposée à la surface de l'esprit et qui ne peut y germer et s'y développer, parce que le terrain n'a pas été préparé pour la recevoir. Aussi n'y pousse-t-elle pas de profondes racines et est-elle emportée par le premier souffle du vent pour faire place à une autre idée qui s'envole plus tard à son tour (1). » Il en est de même des actes et c'est là le trait caractéristique de la névrose.

L'hystérie imprime donc aux actes et aux idées des personnes qui en sont affectées un cachet spécial, une manière d'être bizarre. Mais il y a des nuances à distinguer et une démarcation profonde à établir entre l'hystérique aliénée et l'hystérique qui ne l'est pas.

Chez cette dernière la névrose entraîne dans bien des cas un affaissement physique et moral qui ne détruit pas le *libre arbitre*. La malade est soumise aux fluctuations de son tempérament capricieux, il il y a souvent impulsion, mais il reste encore à l'hystérique assez de puissance pour y résister ou s'y abandonner. Cette résistance est simplement amoindrie, et c'estdans cette dernière considération

(1) Falret. Folie raisonnante. Annales, 1866, p. 407.

que le médecin légiste doit trouver le bénéfice des circonstances atténuantes.

Tout le monde a présent à l'esprit le rapt d'un fils de magistrat commis en plein jour, au milieu des Champs-Elysées, par une jeune fille de la province. Le côté insolite de l'acte, l'audace qui avait présidé à son exécution, firent élever des doutes sur l'intégrité parfaite des facultés intellectuelles de l'inculpé. Tardieu, commis à l'examen, trouva une jeune fille fortement constituée, très-lucide, et dans l'imagination de laquelle était né le roman le plus absurde. En volant cet enfant, elle voulait faire croire à une grossesse inavouée et se faire ainsi épouser par son amant qui l'avait abandonnée. Tardieu, tout en reconnaissant l'intégrité de l'intelligence, obtint pour l'inculpée le bénéfice des circonstances atténuantes.

L'aliénation de nature hystérique se présente sous deux formes : une première dans laquelle il y a délire général, incohérence des actes et des idées, agitation extrême; ces sortes de malades peuplent les asiles, et l'irresponsabilité s'impose.

Dans la seconde, c'est un état intermédiaire que Falret (1) a comparé au point de vue mental au petit mal intellectuel dans l'épilepsie.

C'est dans cette forme que doivent être rangées la plupart de ces aliénées voleuses dont nous avons tracé l'histoire et que leur position de fortune met à l'abri du besoin. Pour elles encore l'irresponsabi-

(1) Fabret, Folie raisonnante, 1866. Annales, p. 408.

lité doit être totale, absolue, parce que chez ces malades il n'y a pas seulement obtusion de la sensibilité et perversion des sentiments affectifs, il y a aberration de l'entendement, il y a aliénation. L'observateur attentif trouve toujours dans leur histoire des idées excentriques, bizarres, des actes extravagants incompatibles avec leur fortune, leur éducation, leurs sentiments. C'est cette bizarrerie, ce côté ridicule qui serviront de *critérium* au médecin légiste et lui permettront de porter dans tous les esprits la conviction que ces malades, malgré la sérénité apparente de la raison, sont des aliénées véritables et qu'il faut repousser dans leur intérêt toute responsabilité même partielle.

Obs. V. — L... (Francoise) est une petite vieille, âgée de 66 ans, d'apparence chétive, et dont les cheveux gris et courts couronnent un front étroit et peu développé. Ses yeux roux et largement ouverts fuient en arrière dans la profondeur des orbites. Entre deux joues bistrées et creusées de rides profondes, est encadré un nez aplati et camard; la bouche tiraillée aux commissures étale bravement la pauvreté de sa dentition, pendant que deux mèches de cheveux, contournées en accroche-cœur au coin de chaque tempe, en lui donnant le dernier trait, couronnent cet édifice charmant.

L... est assise dans un coin, immobile comme une statue. Les bras pendants, la tête baissée, le regard à demi-voilé par ses paupières flétries, elle semble se perdre dans une méditation incessante, et borner son existence au cercle tracé par ses pieds. Nous sommes dans la période de stupeur. Mais vienne la période maniaque, et l'excitation reprend tous ses droits.

La statue s'anime, les cheveux en désordre, l'œil hagard, la robe retroussée, elle va, vient, s'agite, et de sa voix de polichinelle, excite ses compagnes à la danse.

Cette malade est un type de *folie circulaire* ou à double forme. Pendant les accès d'agitation, elle se livre à toute espèce de vols : tout ce qui tombe sous sa main ou sous ses yeux devient sa propriété. Un jour, on remarque que sa taille prend des contours par trop arrondis. On la déshabille et on trouve sur elle cinq à six chemises, des bas, etc. Nous nous contentons de signaler l'observation sans en tirer de conséquences au point de vue médico-légal. L'aliénation ici n'est pas douteuse, mais cette malade n'est-elle pas, comme les autres, poussée instinctivement au vol? Du reste cette tendance, chez les malades atteints de folie circulaire, a été signalée par beaucoup d'auteurs, notamment par Foville fils (1).

Obs. VI. — X... est un jeune homme appartenant à une famille d'un rang élevé. Il ne manque de rien et tous ses désirs sont comblés. Il a des goûts aristocrates et des habitudes mondaines. Trois ou quatre fois par an il éprouve à l'estomac une sensation particulière, toujours identique, et, dans l'espace de quelque secondes, il se sent envahi par une sorte de vapeur qu'il ne peut pas définir, et son intelligence se trouble aussitôt. Lorsqu'il recouvre sa lucidité, au bout de quelques heures et parfois de un, de deux ou de trois jours, il est fort surpris de se trouver harassé de fatigue, très-loin de chez lui, en chemin de fer ou en prison, les vêtements en désordre, couvert de poussière ou de boue, ne se souvenant de rien de ce qui a pu se passer et ayant dans les poches des porte-monnaies, des portefeuilles, des bijoux, des foulards, des porte-cigares, des canifs, des couteaux, des dentelles, des billets de banque, de l'or, des sous, des lettres, du papier à cigarettes, des sondes en gomme, un hochet, une médaille de sauvetage, deux tabatières, un sifflet, des clefs et des cure-dents. Un

(1) Foville. Article *folie circulaire*, in dictionnaire de médecine et chirurgie pratiques.

commissaire de police, qui a classé et numéroté tous ces objets, l'interroge sur leur provenance, et le jeune homme balbutie et déclare en rougissant qu'il ne se rappelle rien, qu'il vient d'avoir *sa maladie* et qu'il est bien malheureux (1).

Obs. VII. — Un prévenu pour vol admis récemment à Quatre-Mares, dont le facies m'avait frappé, dit Dumesnil, et dont le délire présentait des caractères particuliers, a pu être noté il y a peu de jours comme ayant des crises apoplectiques pendant son sommeil. En ce moment cet individu ne présente plus de signes d'aliénation et ne se souvient guère du vol qu'il a commis, ni surtout des circonstances qui s'y rattachent (2).

Obs. VIII. — Nous avons observé pendant longtemps à l'asile de Bordeaux une dame fort âgée et atteinte d'affaiblissement intellectuel, entrée dans la maison depuis trente ans environ. Cette malade nécessitait de la part des infirmières une surveillance continuelle, car souvent elle volait les objets qui se trouvaient sous sa main et sur son passage. Sur les observations qui lui en étaient faites, elle niait, elle ne se souvenait plus de son larcin et recommençait le lendemain.

Notre attention fut appelée par la malade elle-même sur un phénomène qui nous fit songer à l'épilepsie nocturne. Cette dame en effet se plaignait souvent le matin de douleurs à la langue et il n'était pas difficile de constater que la langue avait été violemment mordue. La malade mourut quelque temps après en état de mal épileptique.

Trousseau répétait souvent ces paroles : « l'épilepsie est la maladie que l'on méconnaît le plus souvent. » Cette assertion qui semble téméraire de prime abord est cependant profondément vraie.

On a appelé, il n'y a pas bien longtemps encore,

(1) Legrand du Saulle. Médecine légale, p. 740.

(2) Dumesnil. Cité par Legrand du Saulle. La folie devant les tribunaux, p. 403.

l'attention du monde médical sur une variété de la névrose à laquelle, faute de mieux, on a imposé le nom d'épilepsie larvée. C'est dans cette variété qu'il faut ranger bien souvent tous ces individus qui commettent des actes subits, honteux ou indélicats et pour lesquels on ne trouve aucune justification ni dans les circonstances, ni dans la position de fortune. Par le sujet spécial qui nous occupe, toutes les fois qu'un se trouva en face d'un individu comme celui qui fait le sujet de l'observation VI qui appartenant à une bonne famille, à la tête d'une certaine fortune, commet un vol inqualifiable, on devra songer à l'épilepsie larvée, en dehors de l'alcoolisme ou du début d'une paralysie générale. En recherchant dans le passé, l'observateur trouvera chez cet individu ou bien le cachet indélébile de l'hérédité, ou tout au moins certains symptômes, l'incontinence d'urine, par exemple, qui lui permettrait de reconstruire avec patience toute l'histoire du malade et d'arriver ainsi au diagnostic de la névrose.

Cette recherche a une grave importance, car c'est d'elle souvent que dépend l'acquittement d'un inculpé plus malade que coupable.

Obs. IX. — D... est âgée de 35 ans. Elle a été accusée d'avoir commis des vols dans plusieurs circonstances différentes. L'inculpée jouit d'une honnête aisance, et l'on ne peut guère lui prêter l'intention de spéculer sur le vol qu'elle a commis puisque c'est en plein jour, et devant des témoins, qu'elle a enlevé une pièce de toile que l'on a retrouvée dans son grenier. Elle sait lire et écrire; elle a reçu une certaine éducation. Plusieurs fois elle a dû

se marier, et dans ce moment encore elle pense qu'elle le sera bientôt, vu qu'elle est promise.

Un fait qui frappe tout d'abord et qui doit être pris en considération, c'est *l'indifférence absolue de l'inculpée sur sa situation.* Cette indifférence s'étend non-seulement aux intérêts actuels mais aux intérêts passés. On lui demande comment elle a perdu l'œil gauche :

« Oh bien, ce n'est rien. C'est en faucillant qu'il m'est entré un épi. »

Ne craignez-vous pas que cet accident ne soit peut-être une difficulté pour trouver à vous marier ?

« Oh ! mais non, je suis promise. »

D... est fille unique. Son père était un homme bizarre, excentrique, et dans la tête duquel fermentaient les actes de la révolution de 93, dont il se déclarait l'apôtre le plus fervent. Il s'appliqua à faire entrer sa fille dans le courant de ses idées à lui ; il lui faisait des lectures, non-seulement indigestes pour son esprit, mais pernicieuses pour son cœur. Accès de manie antérieur. Démence (1).

Obs. X. — Je donne actuellement mes soins à une femme âgée de 42 ans, qui, depuis une année et demie, est tombée progressivement dans cet état que je crois être un ramollissement général du cerveau ; cécité presque entière, impossibilité de marcher, intelligence à demi-stupide, etc., etc. Il y a deux ans, elle éprouvait seulement de vives douleurs de tête, qui étaient presque continues; sa santé générale était d'ailleurs parfaitement bonne, son intelligence nette. Il y a trois ans, cette femme, douée d'une honnête aisance, commit dans une foire *un vol insignifiant.* Il y eut poursuite et condamnation judiciaires; une forte amende l'exempta cependant de la prison. Ce fait parut inexplicable aux personnes qui connaissaient la malade, et entre autres au mari; celui-ci, en voyant sa femme tomber peu à peu dans une sorte de collapsus cérébral, fut le premier à rattacher le délit aux débuts de l'affection présente, et m'en fit l'aveu dans ce sens (2).

(1) Extrait d'un rapport du Dr Morel. Annales méd. psychol., 1854, p. 603.

(2) Devay. Gazette médicale, 1851, p. 5.

Obs. XI. — Madame Ch..., entrée à l'asile il y a un an, est atteinte de démence avec idées tristes et gémissements continuels. Dans tous les étrangers qui visitent l'asile elle croit reconnaître son fils ; les internes eux-mêmes ne sont pas à l'abri de ses illusions : elle veut les embrasser, pleure parce qu'ils refusent et leur reproche de méconnaitre leur mère.

Cette dame est l'objet d'une surveillance continuelle. Elle vole tout ce qu'elle trouve, cuillers, mouchoirs, tabatières, etc., en un mot tous les objets qui servent ou à elle-même ou aux autres malades. Quand on lui fait des observations sur la bizarrerie et les inconséquences de sa conduite, elle répond qu'elle ne sait pas de quoi il s'agit, et cependant ses poches sont pleines d'objets dérobés.

Obs. XII. — Madame L... est depuis dix ans environ dans l'asile. Elle est tranquille et atteinte de démence. Tous les jours à la même heure elle quitte son travail pour aller chercher sa fille qu'elle suppose habiter près de l'atelier. Cette fille imaginaire reste naturellement sourde à la voix de sa mère et la malade rentre paisiblement à ses travaux. Chaque soir on est obligé de la fouiller très-attentivement, car elle dérobe tous les objets qu'elle trouve épars sur les tables. Elle en fait de petits paquets et les emmagasine dans ses poches. On s'aperçoit facilement quand on lui fait des reproches qu'elle ne se souvient plus de rien.

Obs. XIII. — M. M..., âgé de 56 ans, quoiqu'il appartienne à la société éclairée, n'a jamais pu acquérir beaucoup de savoir. Il aime le monde et a toujours montré un grand éloignement pour sa famille. Plusieurs fois on a voulu le marier, il s'y est constamment refusé. On sait qu'il a trois logements dans Paris, et que dans chacun de ces logements, il n'est servi que par une femme de ménage. On s'en étonne d'abord, mais il donne une explication si simple qu'on finit par s'en contenter. Il n'aime pas à faire de longues courses le soir, et les amis qu'il visite demeurent dans des quartiers très-différents. Peut-il mieux faire que de se rapprocher d'eux ? Et quel meilleur emploi trouverait-il de son excédant de revenu?

Pendant la belle saison il voyage, va aux eaux, y rencontre les personnes qu'il connaît à Paris. Malgré le peu d'étendue de son intelligence, il administre assez bien sa fortune, ne l'augmente

pas mais ne fait aucune perte. A l'âge où il est arrivé, il a absolument les mêmes rentes que trente ans auparavant.

Toute sa vie se passe ainsi sans qu'on remarque rien qui en trouble le cours. Il meurt subitement. On trouve dans chacun de ses trois appartements une pièce entièrement remplie, encombrée d'objets de toute sorte, de linge, de serviettes, de mouchoirs, de flambeaux, de vases, de lorgnettes, de cannes et parapluies, de petits tableaux, de médaillons, de couverts d'argent, de montres et bijoux de toute espèce que M. M... avait pris pendant trente ou quarante ans dans toutes les maisons qu'il fréquentait sans qu'il eût été troublé ou gêné dans le cours de ses vols. Nombre de fois il avait entendu parler chez ses amis de leurs mésaventures. Des couverts avaient disparu, des montres avaient été enlevées, on venait d'accuser et renvoyer les domestiques. Il ne s'en était pas ému le moins du monde et avait joint ses doléances à celles des victimes. De ces vols considérables il n'était pas résulté pour lui le moindre profit. Il n'en avait rien fait et tout se retrouvait.

... Cet homme, d'un esprit très-borné (1), avait mis une telle habileté dans ses vols et dans l'art de les dissimuler, qu'il avait pu les continuer impunément et sans interruption pendant toute la durée de son existence. Il volait partout, à la ville, à la campagne, aux eaux, au bal, au spectacle, et toujours avec tant d'adresse, qu'il ne lui arriva pas une seule fois d'être accusé ni soupçonné (2).

Obs. XIV. (3) — Un chevalier de Malte, fils d'un ancien officier général, ayant lui-même reçu une éducation très-soignée, avait quitté le service comme tous les gentilshommes à l'époque de la Révolution. Rentré dans sa province il devint amoureux et se livra aux plaisirs de l'amour avec excès. A l'âge de 35 ans, ses parents et ses amis s'aperçurent que les facultés intellectuelles s'affaiblissaient; il n'était pas aussi gai, il avait des absences de mémoire, l'objet de sa passion fut pour lui une cause de chagrin violent. Alors il devint agité, querelleur, impertinent, insultant les hommes et les femmes, et enfin *voleur*. Cette disposition au vol était telle que, dînant chez lui, il prenait un couvert dans sa

(1) Trélat. Folie lucide.

(2) Deux aînés, morts de convulsion dans le premier âge. Un oncle hypochondriaque.

(3) Gall. Fonctions du Cerveau, t. 4, p. 219.

poche, il ne se gênait pas davantage chez ses amis et chez les étrangers. Il fit quatre-vingt lieues pour venir dans mon établissement. Pendant la route, quoique accompagné de plusieurs personnes, il trouvait moyen de voler des couverts, il les glissait dans ses bottes s'il ne pouvait les mettre dans sa poche. Arrivé chez moi je le laissai promener avec son domestique ; il était d'ailleurs raisonnable ; il va dans un café, il en sort sans payer et emportant la cuiller et la soucoupe à sucre. Je le place à table à côté de moi, et le premier soir il glisse doucement sa main pour prendre son couvert, je l'arrête et lui fais honte devant tout le monde. Cette disposition, ajoute Esquirol, s'est parfaitement dissipée, quoique sa tête soit restée faible.

On a dit avec raison que le vol chez les déments et les imbéciles ne se commet pas dans les mêmes conditions et avec les mêmes allures que chez les autres aliénés. — Chez eux, en effet, les actes sont moins automatiques, si nous pouvons ainsi dire. Et en citant ces observations nous avons voulu simplement démontrer que les *malades poussés au vol* existent dans toutes les variétés de l'aliénation.

Obs. XV. — Pierre-Louis-Joseph T..., âgé de 58 ans, employé de service chez le roi Louis-Philippe, avait pour occupation quotidienne de se trouver à côté du cabinet du roi, dont l'habitude était d'écrire avant son coucher jusqu'à minuit et demi ou une heure du matin. Il occupait ce poste depuis plus de quinze ans et n'avait jamais manqué à aucun de ses devoirs. Dans le courant de décembre 1845, il quitte sa place ; on le voit stationner souvent devant les étalages de boutiques, et tout à coup, dans les premiers jours de janvier 1846, il crochète en plein jour, sur la voie publique, un grillage et dérobe un petit poignard presque de nulle valeur. Il est arrêté sur le fait, répond parfaitement à toutes les questions, ne bégaie pas du tout. Je n'hésite pourtant pas à déclarer qu'il est atteint de paralysie générale progressive et que son état ne tardera pas à se confirmer. On le conduit dans la maison de santé de Brierre, ou au bout de peu de temps il vole

des tabatières, des mouchoirs, des lunettes des autres malades. Il meurt chez lui au bout de moins d'un an, avec des eschares gangréneuses (1).

Obs. XV. — M. B..., docteur-médecin, prend à Bordeaux dans une salle d'attente une valise qui ne lui appartient pas et monte en voiture. Il arrive à Paris, ne cache pas la valise et se laisse arrêter sans difficulté. La paralysie générale est constatée. Comme particularité intéressante, il a eu un frère paralytique général arrêté sous l'inculpation de faux en écriture (2).

Obs. XVII. — Huit ans avant d'être reconnu aliéné, un officier public avait fait, dans une vente, une soustraction frauduleuse dont on fit grand bruit. Le Dr Brierre de Boismont lui trouva tous les caractères d'une paralysie générale fort avancée (3).

Obs. XVIII. — B... Maxime, entre à l'asile de Ville-Evrard le 16 mars 1874. A chaque fois qu'il sortait dans la rue, il se sentait le désir de voler plusieurs objets qu'il voyait aux étalages des marchands. Un jour il rentre chez lui avec un parapluie qu'il a pris à une boutique. Employé chez un bijoutier, il ramassait de petits morceaux d'or et d'argent, des fragments de bijoux qu'il cachait dans son grenier. Paralysie générale (4).

Obs. XIX. X..., âgé de 52 ans, jouissant jusque-là d'une réputation de probité justement acquise, remplissait depuis plusieurs années de la manière la plus honorable une place dans la magistrature. Propriétaire d'une assez belle fortune, il avait depuis longtemps formé une collection d'objets d'art datant de l'époque de la Renaissance. Il fréquentait souvent les ventes publiques et y faisait des acquisitions pour augmenter son cabinet de curiosités, ce qui était devenu sa marotte. Dans une de ces ventes, il remarque deux petites figures en porcelaine qui lui plaisent, il les met dans sa poche; on s'en aperçoit. Il est arrêté en flagrant

(1) Trélat. Annales, 1855, p. 243.
(2) Darde. Thèse Paris, 1874.
(3) Gazette médicale de Paris, 1847, p. 393.
(4) Mobèche. Thèse Paris, 1874.

délit, conduit à la préfecture de police et de là à la maison de la Force (1).

Cette observation aussi incomplète pourrait laisser des doutes dans l'esprit et faire mettre ce larcin sur le compte d'une simple passion outrée de collectionneur. C'était aussi l'opinion de Marc après un premier examen où les renseignements avaient été muets. Mais dans un second examen plus approfondi, le médecin légiste apprend que l'inculpé est sujet à des congestions cérébrales, à des maux de tête fréquents. A son arrivée à la maison de la Force, il a fait une revue des pots destinés à contenir l'eau des prisonniers, afin d'examiner si parmi ces pots ne se trouvaient pas des vases du temps de l'époque de la Renaissance. Il s'était rendu quelques jours avant chez un ciseleur, lui avait annoncé l'achat d'une propriété dans laquelle se trouve une pièce d'eau sur laquelle il veut établir un bateau à vapeur, bateau qu'il armera de canons fondus par le ciseleur et avec lesquels il saluera les voisins lorsqu'il se promènera sur l'eau. De plus ce malade montre une grande indifférence à l'égard des conséquences que peut avoir pour lui l'acte qui lui est reproché. Pour nous, malgré le peu de renseignements et l'examen incomplet de Marc, ce malade est un paralysé général. Tout comme un aliéné appartenant à une autre variété du cadre nosologique de l'aliénation il a été poussé impulsivement à dérober ces figurines.

(1) De la folie considérée dans ses rapports médico-judiciaires, p. 252. 1840.

Obs. XX. — J'ai pu faire admettre, dit Morel, la non-responsabilité d'un malade atteint de paralysie générale qui avait volé dans les églises jusqu'aux ornements et objets les plus insignifiants du culte, et qui ne présentait dans les symptômes maladifs qu'un état congestionnaire marqué, un grand contentement de lui-même et l'expression d'un rire niais. Ce malade ne délirait en quoi que ce soit. Il y avait seulement chez lui un grand affaiblissement intellectuel, et il restait dans l'indifférence la plus complète sur le sort que lui réservait la justice. Ce n'est que trois ou quatre mois après son acquittement qu'un accès de manie aiguë avec manifestation de délire des grandeurs, tremblement de la langue et autres symptômes de paralysie progressive justifia mon pronostic (1).

Obs. XXI. — Un caissier devient insouciant, apathique, néglige sa comptabilité, détourne des valeurs, fréquente les lieux de débauche, vole des porte-monnaies dans un bazar, et est frappé de congestion cérébrale au sortir d'un théâtre. Le lendemain il délirait. Il est arrivé très-rapidement à la période ultime de la paralysie générale. La famille a remboursé 27,000 francs (2).

Presque tous les auteurs ont appelé l'attention sur les modifications profondes qui surviennent dans les habitudes et les mœurs des individus atteints de paralysie générale au début; début que Magnan a si bien nommé *période médico-légale de la maladie.* Souvent, en effet, l'excentricité de certains actes donne l'éveil sur le véritable état pathologique des individus et les soustrait aux tribunaux, mais trop souvent encore, hélas ! la justice incomplètement éclairée frappe des innocents. On ne saurait trop insister là-dessus. Parmi beaucoup d'autres exem-

(1) Morel. Traité des maladies mentales, p. 411, Paris, 1860.
(2) Legrand du Saulle. Traité de médecine légale, p. 800.

ples, je résume les quatre observations suivantes de paralytiques généraux condamnés pour vol, publiées par le Dr Sauze, de Marseille (1).

Obs. I. — B... Joseph, âgé de 34 ans, garçon de café, entre le 26 septembre 1856 à la maison de correction de Marseille, condamné à trois mois pour vol.

A son arrivée, lenteur dans les réponses, hébétude, mélancolie, parole saccadée, articulation des mots difficile. Quelque temps après, lypémanie stupide, démence avec paralysie générale.

Quel que soit le diagnostic, l'aliénation existe et le vol a été commis postérieurement au début de la maladie, par conséquent l'individu, qui d'après les renseignements était, avant sa maladie, un parfait honnête homme, à été injustement condamné.

Obs. II. — G... (Louis-Xavier), 42 ans, journalier, entre en prison le 1er avril, condamné à trois mois pour vol.

Grand affaiblissement des facultés intellectuelles. Mémoire notablement diminuée. Conceptions délirantes de diverse nature, idées ambitieuses, de richesse. Oubli de la date d'entrée et de sortie de prison. Indifférence à la peine infligée. Parole par moment embarrassée, articulation des mots parfois très-difficile.

Obs. III. — B... (Joseph), 28 ans, garçon cafetier, entré le 23 novembre 1858, condamné pour vol à quinze jours de prison.

Grand affaiblissement des facultés intellectuelles. Lenteur et hésitation dans les réponses. Mémoire affaiblie. Aucune préoccupation de la condamnation. Articulation des mots difficile. Langue embarrassée. Quelques convulsions de la face.

Obs. IV L... (Antoine), 42 ans, journalier, entré le 2 octobre 1860. Condamné à deux mois pour vol.

(1) Sauze. Observat. de paralyt. condamnés pour vol. Annales, 1861, p. 53.

Physionomie éteinte indiquant l'absence d'activité intellectuelle. Lenteur dans les réponses et quelquefois incohérence dans les paroles. Embarras de la langue. Articulation des mots difficile. Démarche mal assurée, chancelante. Indifférence complète de la situation.

Ces faits, comme le dit Sauze, se passent de commentaires. Malgré l'absence, dans quelques-uns de ces cas, de symptômes bien certains, et d'autres inconstants, tels que l'inégalité des pupilles, signalée pour le première fois par Baillarger, il n'est pas douteux que les vols n'aient été commis par des individus atteints de paralysie générale. Cette condamnation est donc tombée à tort sur des malades. Ces faits malheureusement sont trop fréquents.

Cependant les vols commis par ces sortes d'aliénés se présentent toujours avec des caractères tellement particuliers qu'il est difficile de méconnaître la maladie. D'ordinaire ce sont des objets sans importance, des mouchoirs, des couteaux, etc., que l'inculpé a dérobés dans un magasin, au milieu de la foule, en plein jour, sous les yeux de tous. Cette circonstance est déjà de nature à donner l'éveil, mais lorsque à cette témérité maladroite s'ajoutent des troubles somatiques qu'on retrouve presque toujours, et l'indifférence la plus complète des conséquences du larcin, on peut sans hésiter porter un diagnostic et souvent arracher une victime aux tribunaux.

Obs. XXII. — La mère d'un homme très-connu par son esprit facétieux, épouse d'un fermier général, *étant enceinte*, ne put un

jour résister au penchant qui la portait à dérober chez un rôtisseur une volaille qu'on avait à peine retirée de la broche. Cette femme, *riche d'ailleurs*, n'avait eu d'autres motifs en commettant cette action que d'apaiser aussitôt l'appétit vif que la vue et le fumet de la volaille avaient tout à coup excité en elles et qui lui avaient momentanément ôté la faculté de réfléchir sur l'inconvenance de sa conduite (1).

On a souvent discuté sur la responsabilité des femmes enceintes, on s'est demandé s'il faut les absoudre complétement ou bien les faire simplement bénéficier des circonstances atténuantes. Friedreich(2), en Allemagne, se prononce pour l'irresponsabilité des actes commis sous l'influence de cette situation, Lewin pense avec Jarcke (3) que *l'envie* des femmes enceintes n'est excusable qu'autant qu'elle est le symptôme ou la cause d'un état maladif ayant l'aliénation mentale pour conséquence. Pour nous, nous ne croyons pas que la grossesse doive entraîner l'immunité médico-légale.

La femme enceinte, *non aliénée* bien entendu, doit être assimilée à l'hystérique sans aberration de l'entendement. Il doit exister pour l'une et l'autre une responsabilité partielle; sans pousser l'analogie trop loin, nous pouvons dire que la situation est la même pour les alcooliques, les mangeurs d'opium, les morphéomanes. Chez tous ces individus la résistance est amoindrie, les impulsions se pro-

(1) Marc. Op. cit., p. 263.

(2) Annales médico-psychol. 1855, p. 151, analy. des journaux allemands.

(3) Ibidem.

duisent sans résistance, et c'est avec raison qu'on réclame pour eux les circonstances atténuantes.

CONCLUSIONS.

De tout ce qui précède, nous tirons les conclusions suivantes :

1° Il est impossible de démontrer qu'il peut y avoir une altération de la volonté avec intégrité parfaite des autres facultés.

2° La théorie de la manie sans délire de Pinel, et de la monomanie créée par Esquirol ne peut plus se justifier; le champ doit être élargi et les malades qui ont servi de base à cette classification appartiennent à toutes les variétés de l'aliénation.

3° La kleptomanie, en particulier, n'existe pas à l'état d'entité morbide et les *aliénés-voleurs* appartiennent à toutes les variétés de l'aliénation, hystérie, folie circulaire, épilepsie, imbécillité, démence, paralysie générale.

4° Au point de vue médico-légal nous croyons que ces malades doivent bénéficier de l'irresponsabilité absolue.

5° La folie ne saurait être partielle; quand elle existe, elle envahit l'être tout entier.

QUESTIONS

SUR LES DIVERSES BRANCHES DES SCIENCES MÉDICALES

Anatomie et histologie.—Des os des membres supérieurs.

Physiologie. — Mouvements réflexes.

Physique. — Baromètres ; effets de la pression atmosphérique sur l'homme ; ventouses.

Chimie. — Des acides ; de leur constitution ; définition des acides mono, bi, et polybasiques.

Histoire naturelle.— Qu'est-ce qu'un pachyderme ? Comment les divise-t-on ; quels produits produisent-ils à l'art de guérir ?

Pathologie externe. — Des pseudarthroses consécutive aux fractures.

Pathologie interne. — De la fièvre synoque.

Pathologie générale. — De la prédisposition morbide.

Anatomie pathologique. — Altérations de l'urine.

Médecine opératoire. — De l'opération de la pupille artificielle ; comparaison des procédés par déplacement, incisions, enclavement.

Pharmacologie. — Des potions, des juleps, des mixtures. Règles à suivre pour leur préparation et leur prescription.

Thérapeutique. — De la révulsion et de la déviation.

Hygiène. — Des aliments.

Médecine légale. — Quels sont les poisons qui peuvent se développer dans le corps de l'homme pendant la vie ou après la mort, se développe-t-il de l'acide cyanhydrique pendant la putréfaction?

Accouchements. — Des signes certains de la grossesse.

Vu : le President de la Thèse,
BROUARDEL.

Vu et permis d'imprimer,
Le Vice-recteur de l'Académie de Paris,
GRÉARD.